

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sous embargo

Opération coordonnée de la mission inter-services de l'eau et de la nature du 19 février 2026

Lons-le-Saunier, le 19 février 2026

Le 19 février, les services de l'État, pour la cinquième année consécutive, renouvellent la surveillance des différents secteurs de l'arrêté préfectoral de protection de biotopes « forêts d'altitudes du Haut-Jura », afin de sensibiliser les usagers des milieux naturels en période hivernale aux enjeux de préservation des zones de quiétude de la faune.

Le Jura est un département riche en milieux naturels diversifiés. Les forêts d'altitude du Haut-Jura, qui abritent un patrimoine naturel exceptionnel, constituent un de ces milieux naturels emblématiques. Le Grand tétras, la Gélinotte des bois, diverses espèces de Pics et petites chouettes de montagne y ont trouvé refuge.

Les services et les établissements publics de l'État portent une responsabilité particulière vis-à-vis des richesses naturelles présentes dans le département. Il leur appartient de mettre en œuvre les mesures législatives et réglementaires permettant leur préservation et de veiller à leur application.

Les montagnes jurassiennes, réputées pour leurs activités de sport d'hiver (ski de fond, ski de randonnée, raquettes à neige...), attirent en cette période de vacances scolaires, de nombreuses personnes à la recherche de pratiques de loisirs dans des espaces naturels préservés. Cette fréquentation importante dans le département, en période hivernale, expose la faune à des risques de perturbations dans une période particulièrement sensible, notamment pour le Grand tétras. Les forêts qui abritent cette espèce forgent l'identité et l'image du Jura et constituent des biens communs dont la protection est de la responsabilité de chacun.

C'est pourquoi, une opération inter-services se déroulera ce jeudi **19 février 2026** sur les différents secteurs de l'arrêté préfectoral de protection de biotope « Forêts d'altitudes du Haut-Jura ». Le but de l'opération est de s'assurer du bon respect de l'arrêté, notamment des règles en matière de pratique des activités hivernales de plein air (randonnée nordique, ski de fond, raquette à neige...) dans les milieux naturels abritant le Grand tétras.

Organisée dans le cadre de la MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature), cette opération permet de mobiliser les services de l'État regroupés dans cette mission.

Ainsi, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Office national des forêts (ONF), la Gendarmerie nationale (PGHM), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Direction départementale des territoires (DDT) participeront à cette journée.

Les équipes iront « en maraude » au contact des usagers de la nature afin :

- d'assurer une présence des services de l'État amenés à exercer un contrôle et une police dans le domaine de l'environnement, afin de faire acte de pédagogie ;
- pour les atteintes les plus graves constatées sur place, donner une suite administrative ou pénale dans le cadre des procédures prévues.

Les effectifs mobilisés sont organisés en équipes inter-services. Une quinzaine d'agents sont prévus pour cette opération, répartis sur les secteurs des forêts du Risoux (Bellefontaine-Bois d'Amont-Les Rousses-Morez), du Massacre et du bois de Ban Arobiers (Prémanon-Lamoura-Lajoux-Longchaumois).

Les journalistes peuvent participer au briefing de cette opération le matin et éventuellement à une partie de la journée. Le bilan de l'opération pourra être fourni par la DDT sur demande (Contact: Xavier BRIZET-JACQUARD – DDT – xavier.brizet-jacquard@jura.gouv.fr – 03 84 86 81 65).

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.40

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication

interministérielle et de la représentation de l'État

8 rue de la préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex